

OMPI



A/46/6(a)

ORIGINAL : anglais

DATE : 11 décembre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-sixième série de réunions
Genève, 12 décembre 2008

PROPOSITION RELATIVE AU RENFORCEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ
ET DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

1. La proposition relative au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI figurant dans le document WO/PBC/13/6(a) a été soumise au Comité du programme et budget (PBC) à sa treizième session (10 et 11 décembre 2008).
2. Le document A/46/10 ("Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa treizième session tenue les 10 et 11 décembre 2008") contient la recommandation formulée par le PBC concernant le document WO/PBC/13/6.
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI sont invitées, chacune pour ce qui la concerne, à approuver la recommandation formulée par le Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/13/6 (a), telle qu'elle figure dans le document A/46/10.*

[Fin du document]